

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-95

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL A
L'OFFICE MUNICIPAL DES
SPORTS -
MODIFICATION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Créé en 1984, l'Office Municipal des Sports de Caluire et Cuire est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, ayant pour objet :

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports, et le contrôle médico-sportif,
- de favoriser, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts de l'ensemble des associations sportives de la Ville,
- d'organiser un accueil collectif de mineurs sans hébergement (ACMSH), permettant aux enfants de découvrir la pratique de différents sports et de les orienter, le cas échéant, sur les associatives sportives de la Ville pour une pratique plus soutenue.

Les statuts de l'O.M.S. prévoient qu'il est administré par un Conseil d'Administration (Comité directeur) de 22 membres, dont 7 membres de droit élus pour la durée de leur mandat par le Conseil Municipal.

Par délibérations n°2014-29 du 14 avril 2014 et n°2016-69 du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a ainsi désigné sept de ses membres pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de l'O.M.S. dont Madame Hamzaouia Hamzaoui. Madame Hamzaoui, en raison de contraintes personnelles, n'est plus en mesure de siéger au Conseil d'Administration de l'O.M.S.. Il s'agit donc de la remplacer.

Aussi, conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à

- désigner un de ses membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'O.M.S. aux côtés des six autres conseillers élus les 14 avril 2014 et 10 octobre 2016, selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 43 voix pour, de voter à main levée

- DESIGNE

à la majorité, par 34 voix pour et 2 abstentions,

Mme Charlotte ROQUES pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'O.M.S.

(La candidature de M. MATTEUCCI recueille 7 voix pour)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 1^{er} décembre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET